

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 09 NOVEMBRE 2009

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 09 novembre 2009 à 20h08 suite à l'assermentation.**

## **SONT PRÉSENTS :**

Mme Georgette Critchley, mairesse  
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller  
Jean Duhaime, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller (Arrivée à 20h12 pour l'assermentation)  
Réjean Gamelin, conseiller  
Mme Julie Bouchard, conseillère  
  
M<sup>me</sup> Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière  
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 7 citoyens

### **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### **2. Quorum**

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h08.

### **09-11-189 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;  
Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

### **09-11-190 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 octobre 2009**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 octobre 2009;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin  
Appuyé par le conseiller Yves Plante  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 octobre 2009 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

## DÉPÔT

### 5. Dépôt du rapport de la mairesse 2009

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, madame la mairesse dépose son rapport concernant la situation financière de la municipalité. Dans son rapport, elle traite des derniers états financiers, du rapport du vérificateur de la municipalité, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers du présent exercice et les orientations générales du prochain budget et de ses immobilisations. Le rapport de la mairesse sera distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire.

## DÉPÔT

### 6. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – novembre 2009

Conformément à l'article 357 de la *loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, tout élu doit dans les 60 jours de son élection et à chaque année, déposer devant le conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et celui de la municipalité régionale de comté où siège le maire de la municipalité et dans les personnes morales, les sociétés et les entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Les déclarations d'intérêts des élus sont déposées.

## AVIS

### 7. Avis de motion – Règlement numéro 04-2009 établissant le taux de la taxe foncière générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2010

Le conseiller Réjean Gamelin, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 04-2009 établissant le taux de la taxe foncière générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2010.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement sera présenté au moins deux (2) jours avant son adoption, à tous les membres du conseil.

## 09-11-191

### 8. Attribution des responsabilités des membres du conseil pour novembre 2009 à novembre 2010

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE les conseillers suivants soient nommés responsables des dossiers spécifiques à leur nomination afin de représenter la Municipalité de Saint-François-du-Lac aux différents conseils d'administration.

#### **ÂGE D'OR**

Georgette Critchley  
Réjean Gamelin

#### **AGRICULTURE**

Yves Plante

#### **CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

Georgette Critchley (répondante)  
Ghislaine Lachapelle (coordonnatrice)

#### **CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Jean-Louis Lambert  
Yves Plante

#### **COMITÉ D'ENTRAIDE DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC**

Daniel Labbé  
Jean Duhaime (substitut)

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Yves Plante  
Réjean Gamelin (**substitut**)

## COMITÉ ZIP DU LAC ST-PIERRE (Zone intervention prioritaire Lac St-Pierre)

Georgette Critchley  
Jean-Louis Lambert (**substitut**)

## OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Jean Duhaime  
Réjean Gamelin  
Julie Bouchard

## MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC

Jean-Louis Lambert

## MAISON DES JEUNES DU BAS ST-FRANÇOIS

Réjean Gamelin  
Yves Plante (**substitut**)

## PLAN D'URGENCE

Daniel Labbé  
Georgette Critchley  
Jean-Louis Lambert  
Réjean Gamelin

## POLITIQUE FAMILIALE (Comité famille & Maison Lien de la famille)

Julie Bouchard

## RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS ST-FRANÇOIS

Jean Duhaime  
Julie Bouchard  
Jean-Louis Lambert (**substitut**)

## RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE ST-FRANÇOIS-DU-LAC

Yves Plante  
Réjean Gamelin  
Jean Duhaime (**substitut**)

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS

Jean-Louis Lambert  
Daniel Labbé  
Yves Plante (**substitut**)

## VOIRIE MUNICIPALE

Jean-Louis Lambert  
Daniel Labbé

## « VÉLO SUR LA RIVIÈRE » PONTON

Jean-Louis Lambert  
Daniel Labbé

## COOPÉRATIVE DE SANTÉ SHOONER-JAUVIN

Julie Bouchard

## COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

### Membres du conseil :

Georgette Critchley, mairesse et présidente du comité  
Jean Duhaime, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller

### Représentants de la communauté :

À déterminer dans une résolution ultérieure

## COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

### Membres du conseil :

Yves Plante, conseiller  
Julie Bouchard, conseillère

### Membres d'office :

Georgette Critchley, mairesse  
Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou  
Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe  
Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et personne-ressource

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## **Citoyens de la municipalité :**

Jacques Chagnon  
Guy Gouin  
Jacques Morvan

QUE les présentes attributions soient confiées pour une période de douze (12) mois et prennent effet à compter des présentes;

QUE les signataires à la Caisse Populaire Desjardins du Bas Saint-François restent les mêmes que l'année précédente :

Mairesse : Georgette Critchley  
Pro-maire : Jean-Louis Lambert  
Secrétaire-trésorière : Peggy Péloquin  
Secrétaire-trésorière adjointe : Hélène Latraverse

Les signataires pour la bibliothèque municipale sont;

Mairesse : Georgette Critchley  
Coordonnatrice : Ghislaine Lachapelle

Pour l'accomplissement de leur mandat, les représentants possèdent tous les pouvoirs dévolus par les Lois municipales et les autres Lois.

**09-11-192**

## **9. Feuillet paroissial du Bas Saint-François – Espace publicitaire 2010**

CONSIDÉRANT que le feuillet paroissial du Bas Saint-François propose de renouveler l'espace publicitaire pour l'année 2010 ;

CONSIDÉRANT qu'un espace publicitaire simple est de 100,00 \$ ;

CONSIDÉRANT que le montant a été planifié lors du budget 2009 et qu'il doit être payé cette année même si c'est une publication 2010 puisque les frais du montage sont assumés en 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER un espace publicitaire simple au coût de 100,00 \$ et d'annoncer la même publicité que l'an dernier dans le Feuillet paroissial du Bas Saint-François ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution et ce, à même le budget 2009.

**09-11-193**

## **10. Maison des jeunes du Bas Saint-François – Renouvellement du bail pour l'année 2010**

CONSIDÉRANT qu'un bail a été conclu entre la Municipalité et la Maison des jeunes du Bas Saint-François, pour le local situé au 10-A rue du Centre-Communautaire;

CONSIDÉRANT que le bail vient à échéance le 31 décembre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER le bail pour une période d'un (1) an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 et ce, aux conditions déterminées au bail signé entre les parties pour un montant de 225,00 \$ par mois ;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer ledit bail.

**09-11-194**

## **11. Quillethon centraide – Édition 2009**

CONSIDÉRANT que le Quillethon Centraide – Édition 2009 aura lieu samedi le 21 novembre 2009 au Salon de quilles le 19-90;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PARTICIPER au Quillethon Centraide – Édition 2009 ;

DE PAYER l'inscription au montant de 100,00 \$ pour une équipe de cinq (5) joueurs;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE les membres de la Maison des jeunes du Bas Saint-François forme une équipe pour représenter la municipalité.

**09-11-195**

## **12. Avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales et/ou scolaires**

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière d'une municipalité locale doit préparer dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant la liste des personnes endettées envers la municipalité pour non-paiement des taxes municipales ainsi qu'un état du montant des taxes scolaires dues si un état des arrérages a été remis à temps par le directeur général de la commission scolaire concernée. (a.1022 CM);

CONSIDÉRANT qu'une somme de 47 501,17 \$ en capital, intérêts et pénalités est dû au 09 novembre 2009 sur les biens-fonds imposés pour les exercices 2006, 2007 et 2008 et qu'un montant additionnel de 47 971,65 \$ est également à échéance pour l'exercice 2009 par les propriétaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 5 368,77 \$ en capital, intérêts et frais est dû au 09 novembre 2009 pour les exercices 2006, 2007 à 2009 à la Commission scolaire de la Riveraine par les propriétaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité approuve cet état;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac**

QU'un avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires soit transmis à toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les exercices financiers 2006 à 2009.

**09-11-196**

### **13. Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2010**

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le conseil municipal de Saint-François-du-Lac tiendra le mardi 15 décembre 2009 à compter de 19h00 au 400, rue Notre-Dame, une séance publique sur l'adoption des prévisions budgétaires 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 ;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations.

**09-11-197**

### **14. Fermeture du bureau – Période des fêtes et date de la première séance du conseil 2010**

CONSIDÉRANT qu'il sera opportun de fermer les bureaux administratifs du 21 décembre 2009 au 01 janvier 2010 inclusivement;

CONSIDÉRANT que les congés payés par le conseil municipal, pour les employés permanents à temps plein, sont aux nombres de 3 jours à Noël et de 2 jours au Nouvel An pour un total de 5 jours;

CONSIDÉRANT que les cinq autres jours ouvrables seront compensés par la banque de temps ou les journées de maladie non écoulées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin  
Appuyé par le conseiller Yves Plante  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les employés écoulent leurs journées de maladie ou leurs heures accumulées pendant la période de fermeture du bureau afin d'avoir la même rémunération que toutes les semaines précédentes;

QUE cette solution est plus avantageuse pour la municipalité, puisque l'ouverture du bureau pendant la période des fêtes, occasionnerait le versement de salaires réguliers en plus des journées de maladie en banque au 31 décembre 2009 ;

DE FERMER les bureaux administratifs du 21 décembre 2009 au 01 janvier 2010 inclusivement;

D'INFORMER les citoyens par le biais du bulletin municipal des dates de fermeture du bureau et de la date de la première séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 11 janvier 2010.

**09-11-198**

### **15. Régie d'incendie Pierreville – St-François-du-Lac – Adoption du budget 2010**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la « Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac » a adopté, lors d'une séance tenue le 16 septembre 2009, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010 au montant de 304 822,00 \$;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est d'accord avec la teneur de ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal entérine le budget adopté par le conseil d'administration de la « Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac » pour l'exercice financier 2010, au montant de 304 822,00 \$.

**09-11-199**

**16. Virement du fonds d'immobilisation et du fonds de roulement vers le fonds d'administration**

CONSIDÉRANT que le solde reporté au fonds d'immobilisation s'élève à 194,29 \$ en date du 1<sup>er</sup> novembre 2009 et qu'il doit retourner au fonds d'administration;

CONSIDÉRANT que le solde reporté au fonds de roulement s'élève à 0,00 \$ en date du 1<sup>er</sup> novembre 2009 puisque l'échéance de ces épargnes sera en janvier et septembre 2010, seulement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'EFFECTUER le virement de 194,29 \$ du fonds d'immobilisation vers le fonds d'administration ;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorière adjointe à signer les effets bancaires nécessaires pour ladite transaction, s'il y a lieu.

**09-11-200**

**17. Sintra inc. – Paiement de la retenue pour les travaux de pavage des rues de l'Anse, du Domaine et du Frère-André**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 08-10-194 concernait le décompte final de Sintra inc. pour les travaux de pavage des rues de l'Anse, du Domaine et du Frère-André ;

CONSIDÉRANT qu'il y avait également une retenue de 12 303,19 \$ plus les taxes applicables à payer en 2009 (13 887,23 \$ incluant les taxes) ;

CONSIDÉRANT que monsieur René Gervais de la firme DESSAU a préparé le certificat de réception définitive des ouvrages suite aux recommandations positives de monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER la retenue à Excavation Mc B.M. inc.;

D'AFFECTER le poste 55-136-00-000 « Retenue à payer ».

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

09-11-201

**18. Résolution pour déléguer la Municipalité de Wickham afin de procéder à un appel d'offres pour le contrat d'assurance collective**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales et régionales de la Mauricie ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1<sup>er</sup> mars 2010 et ce, pour une période de 5 ans et renouvelable annuellement ;

CONSIDÉRANT qu'un cahier des charges a été élaboré par monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des trois MRC participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wickham a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac délègue à la Municipalité de Wickham son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

09-11-202

**19. Ferme G.D. Martel – Demande d'autorisation de lotissement et d'aliénation auprès de la CPTAQ**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation de lotissement et d'aliénation pour une partie du lot 440 est présentée par la Ferme G.D. Martel à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à compléter la demande telle que requise en conformité avec la présente recommandation et à la faire parvenir pour étude et approbation à la CPTAQ.

09-11-203

**20. « Jeune COOP » de l'école Vincent-Lemire – Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT qu'un nouveau groupe de jeunes de l'école Vincent-Lemire souhaite poursuivre les démarches au sein de leur COOP fondée en 2008 ;

CONSIDÉRANT que ce projet de coopération en milieu scolaire vise à intégrer les jeunes dans une démarche de prise en charge ;



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$ pour ce projet;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**09-11-204**

**21. Office de tourisme de Nicolet-Yamaska – Carte touristique et cyclable Nicolet-Yamaska 2010 – Espace publicitaire pour le Vélo sur la Rivière**

CONSIDÉRANT que l'Office de tourisme de Nicolet-Yamaska propose la même formule que l'an passé en fusionnant la carte touristique et la carte cyclable sur un même outil promotionnel et ce, sur une base annuelle ;

CONSIDÉRANT que la publicité est offerte au coût de 550 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**09-11-205**

**22. Municipalité de Pierreville – Paiement de la quote-part pour la gestion des bouées - 2009**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a pris en charge les bouées et ses équipements;

CONSIDÉRANT qu'il y a une facture détaillant les coûts reliés à la prise en charge des bouées et fixés au prorata de notre population;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 09-03-48 autorisait une dépense de 9 000 \$ plus les taxes applicables pour la gestion des bouées en 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'EFFECTUER le paiement de la facture au montant de 4 428,88 \$ ;

QUE le coût per capita est de 1,84 \$ ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisation à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

09-11-206

**23. Centre d'action bénévole pour la fête communautaire de Monique Gill – Contribution**

CONSIDÉRANT que madame Monique Gill, organise depuis huit années consécutives, une fête communautaire et qu'elle a perdu la contribution de quelques personnes ;

CONSIDÉRANT qu'elle sollicite l'aide financière auprès des municipalités afin que cette fête soit renouvelée ;

CONSIDÉRANT que cette fête est organisée pour les personnes plus démunies, dont entre autre, des citoyens de Saint-François-du-Lac ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE CONTRIBUER pour un montant de 150 \$ ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**24. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

**25. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

**26. RAPPORT DES COMITÉS**

Étant donné qu'il y a eu une période électorale le mois passé, aucun conseiller ne peut donner un rapport de leur comité respectif. Par contre, monsieur Daniel Labbé, conseiller, confirme qu'un nouveau président à la Régie des déchets devra être élu.

09-11-207

**27. COMPTES À PAYER**

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2009

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
1546	Accommodeur St-François (Essence)	486.07
1547	Alain Traversy enr. (Support témoin pour station pompage)	90.30
1548	Alarme 2200 (Surveillance au 400 Notre-Dame - 1 an)	208.82
1549	Biron Luc (Épandage engrais organique)	270.90
1550	BPN Environnement (Location 2 Toilettes 1 sept. au 1 oct. 2009)	297.99
1551	Buroplus (Fournitures de bureau)	318.01
1552	Carrières PCM inc. (Pierres - Rang Grande-Terre)	10 091.02
1553	Compteurs Lecompte Inc.(Compteurs et pièces)	619.68
1554	Construction S.R.B.(Sciage de bordure)	1 140.47
1555	CSST (Ajustement sur cotisation)	23.79
1556	Délices de l'île (Les) (Repas pour élection)	191.88

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

1557	Éditions Juridiques FD (les) (Fournitures pour élection)	522.15
1558	Emco Ltée (Matériels aqueduc)	6 200.58
1559	Entreprises Clément Forcier inc. (Les) (Location machinerie)	6 673.98
1560	Entreprises Pierreville Itée (Travaux Grande-Terre + Laverdure)	50 089.69
1561	Entreprises d'électricité D.A. inc.(Les)((Entretien luminaires)	355.57
1562	Équipements Raydan (Location d'équipements)	303.51
1563	Richard Laforce inc.(Travaux Haut-de-la-Rivière et Leblanc)	857.85
1564	Excellence Compagnie d'assurance (Assurances coll.– nov. 09)	1 689.77
1565	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transport - poste)	18.23
1566	Ferme A.M.Crevier inc.(Fauchage Centre communautaire)	282.18
1567	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations-Octobre 09)	27.00
1568	Groupe Cevec (Entretien climatisation-Centre comm. 400 N-D)	255.78
1569	Hydro-Québec (Parc Jean-Crevier et poste 117 rte Marie-V.)	193.27
1570	Journal Les 2 Rives (Publication avis-Entrée vigueur Régl.01-09)	242.68
1571	Kemira Water Solutions Canada inc. (Alun - Usine)	3 224.39
1572	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eau usée)	88.04
1573	Laboratoires Choisy Limitée (Produits nettoyage-Centre comm.)	342.77
1574	Martech inc. (Panneaux signalisation)	915.87
1575	Matériaux et Surplus Lefebvre (Poteau luminaire rue de l'Anse)	191.89
1576	Rouillard & Frères inc.(Fournitures)	128.61
1577	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – oct. 2009)	6 776.73
1578	Niquet Marcel (Déplacement local - Octobre 2009)	500.00
1579-1580	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	386.97
1581	Pitney Bowes (Location compteur postal -1 nov. au 31 janv. 09)	521.55
1582	Raydan Performance (Entretien outillage)	33.06
1583	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - octobre 2009)	3 036.24
1584	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation octobre 2009)	1 764.88
1585	Vacuum D.L. inc. (Entretien puisards)	3 724.89
1586	Ville de Sorel-Tracy (ouverture de dossier)	120.00
1587	Petite Caisse(Poste, eau, fourniture élection, produits ctr. comm.)	192.58
1588	Piché Paul (Salaire inspection chiens+cellulaire - novembre 09)	145.00
1589	Régie intermunicipale gestion des déchets (Quote-part nov. 09)	12 291.50
1590	Régie Incendie Pierreville - St-François (Quote-part nov. 09)	17 045.97
1591	Sayer Richard (Entretien ménager - octobre 2009)	246.00
1592	Télérecharge (Compteur Postal)	903.00
1593	Spécialités d'Aqueduc Corix (Pièces d'Aqueduc)	231.62
1594	Régie intermunicipale gestion des déchets (Feuilles -2008 2009)	550.00
1595	Peintures Récupérées Québec (Collecte produits non acceptés)	217.97

**TOTAL DES CHÈQUES 135 030.70**

### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

#### CH # FOURNISSEURS

1534	Danis Construction inc. (Ponceau île St-Jean)	45 130.33
1535	Dessau inc.(Honoraire professionnel- Ponceau Île St-Jean)	2 912.18
1536	Matériaux et Surplus Lefebvre (Ponceau Île St-Jean)	6 795.08
1537	Danis Construction inc. (Pavage Rue Plamondon)	39 348.86
1538	Danis Construction inc. (Stationnement-Centre Communautaire)	16 914.32
1539	Croix Rouge (La) (Contribution 2009)	199.20
1540	Équipements Raydan (Coupe bordure)	423.28
1541	Annulé	0.00
1542	Hydro-Québec (Éclairage édifices + Éclairage public)	3 189.88
1543	Bell Canada (Téléphones édifices - octobre 2009)	623.08

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

1544	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - octobre 2009)	99.83
1545	Hydro-Québec (usine du 29 août au 26 octobre 2009)	4 604.59

**TOTAL DES CHÈQUES** **120 240.63**

## **DÉBOURSÉS OCTOBRE 2009**

Salaires octobre 2009 16 345.36

**TOTAL DES DÉBOURSÉS** **16 345.36**

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin  
Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2009;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2009 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

## **28. Période de questions**

- Félicitations pour tous les élus du 1<sup>er</sup> novembre 2009
- Point 12 concernant les avis avant vente pour taxes
- Point 21 concernant la publicité pour le « Vélo sur la Rivière »
- Demande pour vérifier la faisabilité du déneigement d'un trottoir
- Demande auprès du MTQ pour le déneigement de trottoir du nouveau pont
- Information concernant le câble et l'internet à l'Île-Saint-Jean
- Information concernant les services du CLSC
- Information concernant les cliniques du vaccin pour la A H1 N1
- Nature des travaux pour les chèques 1534 et 1560

## **29. Conclusion**

**09-11-208**

## **30. Levée de la séance**

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h47.

---

*Georgette Critchley*  
Mairesse

---

*Peggy Péloquin*  
Secrétaire-trésorière